

lorraine • 3

nancy • metz •
bar-le-duc • épinal •
sarreguemines

Compte rendu de l'instance de proximité Mars 2023

Point 1 : bilan de l'absentéisme en Lorraine au 31 décembre 2022

La présentation a été effectuée par Steve Labade (de la direction du pilotage social) qui était en visio.

Dorénavant, la présentation des documents et les indicateurs sont désormais identiques pour chaque antenne.

Tableaux identiques, également, que ceux présentés en CSE dans le cadre du suivi du plan d'action de l'absentéisme.

En Lorraine, le taux d'absentéisme se situe au 31/12/22 à **6,20%** pour un effectif de **119 salariés**.

Une tendance à la baisse de - 0,17% par rapport à 2021.

En comparaison, le taux sur l'ensemble de **FTV**, progresse de + 0,42%, avec un taux à **6,88%**.

Quant au chiffre sur l'ensemble du **réseau France 3**, il est également en progression, de +0,23%, avec un taux à **7,68%**.

A travers ces chiffres, il est intéressant de s'attarder sur le taux de gravité des absences : nombre de jours d'absences/effectif salariés/sur 365 jours

En Lorraine, cela correspond en moyenne à 23,6 jours par salarié.

On examine comment évolue la tendance de l'absentéisme : par exemple, on regarde la durée des absences et leurs fréquences.

En 2022, on remarque une augmentation du nombre d'absences et de plus longues durées.

A noter que le motif d'absence COVID a été isolé dans les tableaux afin de permettre de mieux étudier les chiffres.

Sur 2650 jours d'absences, le COVID représente 309 jours d'arrêts.

Le mois de janvier 2022 affiche un taux d'absentéisme à **9,07%** : les cas de COVID avaient explosé, avec des absences contraintes de 5 à 7 jours.

On observe ensuite une tendance à la baisse dès février et une inversion de la courbe à partir de juin, un pic en octobre, puis un retour à la baisse en décembre, avec un taux de 5% (soit -4 points par rapport à janvier).

A la lecture des tableaux, certains services peuvent présenter des taux d'absentéisme importants : il faut regarder de plus près combien de salariés sont arrêtés par motif. L'affection longue durée d'un seul salarié par exemple (soit 365j) peut faire grimper assez fortement la moyenne. Entre aussi en ligne de compte la taille du service : plus celui-ci est petit, plus l'absence d'une personne peut avoir un fort impact en pourcentage de l'ensemble.

Les élus ont demandé un focus sur l'absentéisme sur le site de Metz pour 2022.

Le document sera présenté par la direction à l'instance d'avril.

Point 2 : retour sur la situation à Metz

Le secrétaire de l'instance de Lorraine s'est rapproché de la CSSCT, et il a été convenu qu'une visite d'inspection serait organisée sur 2 jours, les 20 et 21 mars (avec le secrétaire et un élu de la CSSCT, Bruno Espalieu). Objectif : aller à la rencontre des salariés de la Locale pour évoquer leur ressenti au niveau de leurs conditions de travail et balayer tous les champs.

Cette visite s'est déroulée à ces dates, et 12 salariés ont été entendus.

Préalablement, les salariés ont reçu un mail pour les informer et leur proposer une trame de questionnaire afin de guider les entretiens.

Ce retour est basé sur la confidentialité.

La directrice régionale a interrogé les élus sur l'attendu de cette démarche.

L'attente des élus est de comprendre ce qu'il en est et comment va le collectif.

La restitution de cette inspection sera à l'ordre du jour de la prochaine instance de proximité.

Point 3 : Bilan de la pratique des UCC

UCC « conception contenu multimédia » :

La rédactrice en chef et la cheffe de centre ont annoncé vouloir organiser rapidement une réunion pour décider des modalités de mise en œuvre afin de pouvoir planifier et organiser les vacances. Elle n'a pas encore pu se tenir, mais aura lieu prochainement.

4 collaborateurs sont concernés (3 monteurs et un documentaliste).

UCC « gestion d'antenne » :

En Lorraine, 2 salariés pratiquent régulièrement cette UCC (92 pour l'un et 109 fois pour l'autre, par an).

La question de la forfaitisation de cette UCC est à l'étude pour le Grand-Est.

Il a été pointé le fait que l'accord est en fin de vie, puisque courant jusqu'à fin juin. Une négociation vient de débiter le 17 avril pour la prorogation de ces dispositions.

Pour l'heure, seuls FO et la CGT étaient signataires de cet accord.

UCC « mise en images » :

Suite à une décision nationale, cette UCC est déjà forfaitisée.

En Lorraine 4 vidéos sur 5 en bénéficient.

L'UCC « infographie » :

Cet UCC est versée à la demande quand l'infographiste est absent.

Cela représente une dizaine de prestations par an.

Pendant les périodes de vacances, l'activité peut aussi être mutualisée avec Reims, où il y a un infographiste.

UCC « mise en lumière » :

Cet UCC est versée par exemple en cas de PAE ou sur des missions « plateau », en l'absence de chef opérateur lumière.

Point 4 : caméras, UTS et grands capteurs

Caméras:

A Nancy, on compte 4 caméras 400, 2 caméras 300 et 5 caméras 200

A Bar le Duc, il y a 1 caméra 200.

A Epinal, il y a 1 caméra 200.

A Sarreguemines, il y a 1 caméra 200.

Metz: ?

Caméras 400 pour OPV antenne?

Concernant le remplacement de matériel en cas de défection, la cheffe de centre indique que la question du remplacement à l'identique se posera au cas par cas.

UTS:

3 UTS à Nancy et 2 à Metz (+ une dédiée à un statut spécifique)

Grands capteurs:

Pour l'instant 2 grands capteurs à Nancy (à partager entre la rédaction et l'antenne).

Les élus ont questionné la direction sur le fait que 10 JRI sont déjà formés et qu'il faut maintenant qu'ils puissent pratiquer.

La cheffe de centre a précisé qu'il faut attendre les retours d'expérience et la demande. D'autres boîtiers pourront être commandés (et seront pris sur le budget local).

Elle a ajouté que les boîtiers n'étaient pas adaptés pour être utilisés en cas d'actu chaude. Bon nombre d'utilisateurs en conviennent.

En cours d'achat, un grand capteur et une UTS dédiée sera financée sur l'enveloppe handicap.

Le sujet des UTN (Unité de tournage numérique) dotées de logiciels pour produire pour le numérique a été évoqué.

La question est renvoyée au CSE.

Point 5: Retour sur l'organisation du travail pour le Salon de l'Agriculture et l'anniversaire du début de la guerre en Ukraine

Salon de l'agriculture:

Les élus ont évoqué un réseau d'ordre établi tardivement qui a engendré des difficultés et procuré beaucoup de stress aux personnels en régie.

Les élus ont aussi questionné la direction sur les choix de planification pour ce jour-là .

La rédactrice en chef a expliqué qu'un problème de son avait été découvert au montage pour un sujet envoyé par Awivest et que ce problème avait entraîné un montage tardif : le sujet n'a finalement pas pu être diffusé le dimanche soir mais l'a été dans le JT du lundi.

Page Ukraine:

Les élus sont revenus sur un problème avec l'invité qui avait été booké de longue date, et qui croyait participer à l'intégralité de la page de ce jour-là.

Après avoir appris qu'il n'aurait que 4 minutes d'antenne, il s'est fâché, ce qui a généré beaucoup de stress avant la prise d'antenne.

La rédactrice en chef a précisé que l'invité avait été prévenu la veille par l'adjointe en charge de cette page spéciale mais qu'il avait été calé plusieurs semaines par une autre personne.

Les élus ont aussi relevé le manque de coordination, en indiquant qu'il aurait été utile qu'une réunion courte soit organisée juste avant, afin d'informer chacun de qui faisait quoi ce jour-là.

La rédactrice en chef a indiqué qu'elle avait envoyé un mail et organisé une réunion avec l'encadrement. Et que seules 3 ou 4 personnes s'étaient manifestées.

Point 6 : Emploi

Poste 6547 : assistante à la locale de Metz

Il a été annoncé que le poste serait examiné au COCA du 16 mars

La direction a proposé le recrutement de Mélanie Choffart (qui est sur le poste en CDD depuis août 2022). Sa candidature a été validée, et l'annonce a été faite par la direction.

Poste 1876 : JRR rédacteur à Metz

Le poste était mis en consultation jusqu'au 23 mars. Face à un nombre insuffisant de candidats, le poste a été republié. Il était en consultation jusqu'au 19 avril.

Poste 1804 : Journaliste Rédacteur à Nancy

Les candidats avaient jusqu'au 4 mars pour postuler. 2 personnes ont candidaté.

L'un d'eux a été présenté au COCA d'avril. L'annonce est en attente du relevé de décision.

Poste 1741 : Chef monteur à Nancy

Les candidats avaient jusqu'au 28 février pour postuler (et non le 24 comme cela était évoqué par un document erroné).

Vos élus ont demandé la prise en compte d'une candidate CDD qui s'était vue retoquée pour avoir postulé trop tard (après le 24 février).

La prise en compte de sa candidature est désormais effective suite à cette instance.

La direction indique avoir reçu de nombreuses candidatures externes après avoir publié sur « Marguerite ».

Un candidat a été présenté au COCA d'avril. L'annonce est en attente du relevé de décision.

Poste de technicien vidéo :

Le poste était mis en consultation jusqu'au 23 mars. Face à un nombre insuffisant de candidats, le poste a été republié. Il était en consultation jusqu'au 19 avril.

Poste de rédacteur en chef adjoint au numérique :

La direction a expliqué qu'il y avait 2 candidats, que l'un d'entre eux avait été pris ailleurs, et que l'autre candidat n'a finalement pas été retenu. Elle a donc annoncé que le poste allait être republié.

Une discussion s'est alors engagée entre les élus et la direction à ce sujet. Pourquoi avoir écarté la candidature de cet autre candidat ? Quid du ressenti de la personne et du collectif des personnes qui travaillent au web ?

Réponse de la direction : « *il n'y a pas de remise en cause du travail de ce collaborateur mais pour la fonction d'adjoint au numérique, il y a d'autres attentes qui viennent s'ajouter* ».

La rédactrice en chef a reconnu que le sujet, évoqué en conférence de rédaction le matin même de l'instance, avait provoqué une « onde de choc ».

Depuis, le collaborateur en question est en arrêt, et une déclaration d'Accident du travail a été établie.

Suite à cette instance de proximité de mars, les élus ont demandé qu'une enquête paritaire puisse rechercher ce qui a pu occasionner cet accident du travail. Le principe a été acté lors d'une instance extraordinaire le 6 avril dernier, et l'équipe doit débiter ses travaux à l'issue des congés scolaires.

Point 7: entretiens annuels 2023

La réalisation des entretiens devait être achevée avant le 31 mars.

Au 10 mars, 25% des entretiens ont été réalisés à la rédaction, et 24% à la technique.

Une partie des entretiens de la rédactrice en chef et de la cheffe de centre ont été délégués aux adjoints.

Plusieurs salariés se sont manifestés auprès des élus (notamment à la rédaction) pour demander si cela était légitime.

La direction a expliqué que c'est normal : c'est dans les fonctions des adjoints, qui bénéficient dans leur cursus managérial d'un « tuto » ou webinaire à ce sujet.

La rédactrice en chef a ajouté que cela ne concernait dans son service qu'une dizaine d'entretiens sur 60.

En complément de ce qui a été précisé à l'instance, nous avons appris que la campagne s'est finalement achevée le 14 avril, et que la quasi-totalité des personnels ont été reçus.

Prochaine réunion de l'instance le 25 avril 2023 en Lorraine

N'hésitez pas à nous poser vos questions !

Vos élus FO de proximité : **Catherine Reggianini - Thierry Pernin - Sophie Bartholmé - Hervé Marchetti - Yves Quemener - Bruno Demange**